

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 633 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) au titre de l'action culturelle locale du 17^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17^e arrondissement, à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA), 145 boulevard Malesherbes 75017 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 96161, 2021_10755.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO